



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

**Infolettre bimensuelle du
1er février 2024
#22**

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPP propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille numérique.

ANTISÉMITISME



Religion | Les actes antisémites en hausse de 1 000 % depuis le 7 octobre

Le nombre d'actes antisémites a fortement augmenté en 2023 pour atteindre un niveau jamais atteint, comme le souligne un rapport du Crif.

Sommaire

1. « Jamais un tel niveau n'avait été atteint,
2. « Flambée des actes antisémites ».

[Lire la suite](#)



Infimes infâmes : l'édito de Raphaël Enthoven

L'antisémitisme est loin d'être réductible au type qui hurle « mort aux Juifs ! » dans la rue ou sur un réseau social, et que la loi punit. Comme une peste qu'on ne fera jamais disparaître, l'antisémitisme se cache davantage dans les silences délibérés, les sous-entendus, voire les figures de style. En voici trois exemples.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article issu de l'hebdomadaire,
Franc-tireur, le 31 janvier 2024

Il y a d'abord l'antisémitisme par omission.

Le but de ces omissions volontaires est de dépouiller les Juifs de leur propre tragédie, de faire comme si, en invoquant le souvenir de la Shoah, ces gens-là s'appropriaient indûment une catastrophe qui concerne l'humanité entière. De les priver de leur mémoire, en somme, au prétexte qu'elle est l'affaire de tous.
(...)

Il y a aussi l'antisémitisme par allusion.

À l'image du rappeur Booba, qui, photo à l'appui, se moque du nez du Juif Tristan Mendès France (« nez avant la honte »), parce que ce dernier a eu le toupet de lui tenir tête.
(...)

Enfin, loin de l'incurable sottise du précédent, il y a l'antisémitisme par antonomase.

Qui consiste à transformer un trope juif en nom commun, comme le fait Daniel Schneidermann en disant de la FNSEA que, par « aveuglement, étroitesse de vue, radicalité, terrorisme intellectuel... », elle est « ce Crif des paysans ». De quoi s'agit-il ici ? De traiter le Crif comme une métaphore, ou de lui faire passer la barrière du langage courant. D'associer le Conseil représentatif des institutions juives de France aux notions de « radicalité » ou de « terrorisme intellectuel », comme on associe l'hypocrisie à un « tartuffe » ou comme on dit d'un séducteur qu'il est un « don Juan ». Bref, de présenter comme une telle évidence l'influence délétère du Crif qu'elle en devienne un lieu commun.

Le non-dit, l'allusion, l'antonomase... C'est dans ces petites saloperies, ces infimes infâmes, que prospère, à l'abri de la loi, la vieille haine des Juifs. On la combat au scalpel autant qu'avec un haut-parleur.

[Lire la suite](#)



RANC IREUR

Vive le Hamas et le CNRS : le franc-parler de Caroline Fourest

(...)

Sera-t-il un jour sanctionné ? Durant sa longue carrière, il ne l'a jamais été. Ses livres comme ses articles n'ont pourtant servi qu'à louer ses amis Frères musulmans. Soutien jusqu'au bout de Tariq Ramadan, fidèle obligé du Qatar (qui finance l'un de ses centres de recherche), ancien de l'Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans (Iremam) et membre de la revue Orient XXI, on a pu l'entendre expliquer que « la violence dite islamique ne vient pas de l'islam » mais de la « nuit coloniale », défendre le voile et même légitimer le recours au terrorisme, ou encore demander la « séparation du Crif et de l'État ».

[Lire la suite](#)

CONVERSION RELIGIEUSE



VIDÉO | "Je vois dans mes cauchemars que je retourne dans mon pays" : menacé de mort en Iran, un couple risque de devoir quitter la France

Malgré une insertion réussie en France, une famille iranienne installée à Perpignan craint de devoir partir. Le mari est visé par une Obligation de quitter le territoire français. Dans leur pays, les deux parents seraient menacés de mort en raison de leur conversion au christianisme.

[Voir la vidéo](#)

De l'islam au Christ : un parcours difficile : en quête d'esprit (Émission du 28/01/2024) | Vidéo

Tous les dimanches, Aymeric Pourbaix et ses invités abordent l'actualité d'un point de vue spirituel et philosophique dans #EQE.

[Voir la vidéo](#)

CULTE MUSULMAN



Culte musulman : le CFCM, dont Emmanuel Macron ne voulait plus, se refait une santé

Alors que le gouvernement a poussé les représentants du culte à se réunir dans le nouveau Forum de l'islam de France, l'instance créée à l'époque de Nicolas Sarkozy fait de la résistance.

» Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
**Article issu du quotidien,
Le Monde, le 30 janvier 2024**

Sommaire

1. Le tournant de la guerre à Gaza,

"En novembre, au lendemain de la marche contre l'antisémitisme, M. Moussaoui faisait d'ailleurs partie des représentants du culte invités à l'Elysée. Au ministère de l'intérieur, on avait tenu à préciser qu'il était présent au titre de sa fédération, l'UMF. Lui pourtant se présentait clairement comme codirigeant du CFCM... « Nous sommes républicains avant tout. Nous veillons à ce que nos concitoyens musulmans ne soient pas trop attaqués, nous sommes attentifs à leur ressenti et à la nécessité à poser leur point de vue sur ces sujets-là », affirme Ibrahim Alci, qui ajoute que le CFCM est « le seul à le faire »."

2. Question de représentativité.

"Pour se refaire une santé, l'organisation a récemment modifié sa gouvernance afin, explique M. Moussaoui, d'être plus représentative des acteurs de terrain. Des nouveaux statuts ont été introduits en mars 2023, avant d'être adoptés le 20 janvier. Désormais les délégués nationaux seront élus par toutes les mosquées qui souhaiteront participer, au sein de structures départementales composant la base de l'association. Pour autant, les prises de position du CFCM depuis le 7 octobre pourraient devenir un obstacle dans sa volonté de se réinventer et de discuter avec tous. Un communiqué daté du 16 décembre 2023 et évoquant « la promesse de l'humanité après la Shoah à nouveau trahie » à Gaza a profondément heurté les responsables du culte juif. « Je pense que ce n'est plus possible de discuter avec lui », regrette ainsi le grand rabbin Haïm Korsia."

[Lire la suite](#)



CULTURE



« Laïcité mon amour », pièce de théâtre pour enfants

THÉÂTRE POUR ENFANTS DU 1ER DEGRÉ LE MARDI 5 AVRIL À ARBLADE ET SAINT GRIÈDE.

[Lire la suite](#)

DÉRIVE SECTAIRE



Nigeria : l'influence des évangéliques critiquée après les accusations contre le pasteur TB Joshua

De son vivant, l'influent pasteur nigérian TB Joshua était suivi par des milliers d'adeptes dans son pays et à l'étranger, qui se pressaient pour assister à ses miracles.

Sommaire

1. Accusation de viols, de torture, d'agression sexuelles et de viols,
2. Personnages puissants,
3. Poursuivi pour négligence.

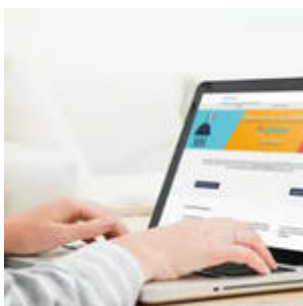
[Lire la suite](#)

Kenya : dans l'enfer de la secte de la forêt de Shakahola

Au Kenya, la secte dirigée par le pasteur Paul Mackenzie a fait plus de 400 morts. Le gourou avait demandé à ses disciples de se laisser mourir de faim.

[Voir la vidéo](#)

DEVISE NATIONALE



Ajout du principe de laïcité à notre devise nationale

Proposition de loi constitutionnelle visant à ajouter le principe de laïcité à notre devise nationale

Article unique.

L'avant-dernier alinéa de l'article 2 de la Constitution est complété par le mot : « Laïcité ».

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
[Cliquer sur : PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE](#)

[Lire la suite](#)

DIPLÔME UNIVERSITAIRE



NÎMES | Un diplôme universitaire dédié à la laïcité

Ce mercredi 24 janvier, Mathias Nieps, secrétaire adjoint de la préfecture du Gard, a remis les diplômes aux lauréats de la troisième promotion du diplôme universitaire "Laïcité et médiation".

[Lire la suite](#)



ÉCOLE STANISLAS



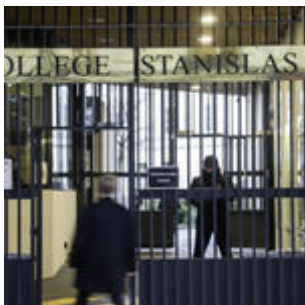
Vade retro, Stanislas !

Un rapport édifiant révèle les obsessions du collège privé sur l'homosexualité ou l'avortement, jugés comme des péchés. Les pratiques délictueuses d'éducateurs ou abbés passés par l'établissement parisien finissent de noircir le tableau.

Sommaire

1. ABSTINENCE ET CONVERSION,
2. COUPS DE CRAVACHE.

[Lire la suite](#)

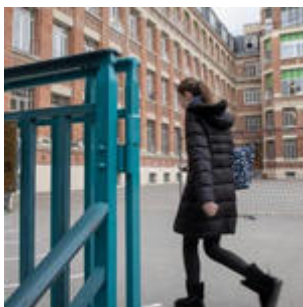


Éducation | Discrimination homophobe : des associations portent plainte contre Stanislas

Deux associations dénoncent l'exclusion, en juin 2022, d'une élève. Elle aurait été renvoyée pour avoir « dénoncé l'homophobie des membres du personnel ».

[Lire la suite](#)





Peut-on reprocher au lycée Stanislas de « contourner » Parcoursup ?

Une enquête administrative reproche à l'établissement privé de développer une procédure «souterraine» pour assurer le recrutement de ses propres lycéens en prépa.

Sommaire

1. La promesse d'être admis contre un seul vœu,
2. Encourager sans obliger.

[Lire la suite](#)

France : après les révélations de Mediapart, l'établissement privé Stanislas dans la tourmente

Un établissement scolaire privé de Paris, Stanislas, se retrouve en pleine tempête à la suite de la polémique déclenchée par la nouvelle ministre de l'Éducation nationale le week-end dernier. Amélie Oudéa-Castéra s'est justifiée d'y scolariser ses enfants alors que, dans le même temps, son ministère est accusé de n'avoir jamais publié un rapport d'inspection sur ce groupe scolaire. La mairie de Paris a d'ores et déjà annoncé qu'elle suspendait tous ses financements à l'établissement.

[Lire la suite](#)

Frédéric Gautier, directeur de Stanislas : « Une école catholique associée à l'État par contrat est aussi une chance pour la laïcité »

Invité de L'Heure des Pros ce dimanche 21 janvier, Frédéric Gautier, directeur de l'école privée Stanislas, à Paris, est revenu sur la polémique qui frappe son établissement, visé notamment par un rapport de l'Éducation nationale et une enquête pour « injures homophobes ».

[Lire la suite](#)

Lycée Stanislas : la région Île-de-France vote une subvention de plus de 900 000 euros, la gauche s'y oppose

La région Île-de-France a voté les forfaits d'externat de tous les lycées privés sous contrat, dont le lycée Stanislas, une dépense obligatoire pour la collectivité. Un vote dont s'est fermement opposé la gauche après les récentes révélations sur l'établissement catholique parisien.

[Lire la suite](#)



« C'était de l'endoctrinement » : anciens et actuels élèves, ils témoignent du non-respect de la laïcité dans les écoles cathos privées

À l'opposé de la liberté de conscience instaurée par la loi Debré, des établissements imposent le catéchisme à tous leurs élèves et l'étude de la Bible pendant les cours. « Libération » a recueilli les témoignages d'élèves confrontés à ces pratiques « traumatisantes » et « violentes ».

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien,
Libération, le 3 février 2024

(...)

« Pastorale », « instruction religieuse », « heures de rencontre et témoignages », le catéchisme étant censé être optionnel, certains établissements mettent en place des parades pour intégrer des cours de religion qui ne disent pas leur nom dans le calendrier scolaire. Pour Clémentine, actuellement en terminale au lycée Saint-Charles à Orléans, la pastorale, obligatoire au collège, « ne se basait pas sur l'étude de la Bible. C'était plutôt des interventions, des prêtres, des personnes du milieu catholique qui venaient nous expliquer leur parcours ». Jules, désormais quadragénaire, se remémore les cours d'instruction religieuse au collège Massillon, dans le IV^e arrondissement de Paris. « En réalité, c'était un équivalent de catéchisme, on nous apprenait tous les fondements de la religion catholique. À aucun moment, on nous a parlé des autres religions, ou de manière ultra-brève », regrette l'ancien élève d'origine juive.

Pourtant, l'enseignement des cours de religion est soumis à une obligation d'équité et de neutralité entre toutes les religions.

La loi Debré de 1959 instaure un cadre entre l'État et les écoles privées sous contrat. L'article 1 précise que « l'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience ». Garance, elle, a le souvenir d'une liberté compromise. « La messe était obligatoire tous les vendredis matin. Ils faisaient l'appel, donc tu étais punie si tu étais absente. La messe de Noël était même obligatoire pour les musulmans, assure la jeune femme Moi j'étais athée. C'était de l'endoctrinement quand tu requestionnes les choses. C'était "tu te tais et tu écoutes" ».

(...)

La loi Debré a beau prévoir que, dans les classes faisant l'objet d'un contrat avec l'État, l'enseignement doit être « dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public », d'anciens élèves se remémorent des atteintes manifestes à ce principe. Juliette se souvient de sa professeure de français de sixième au collège Le Ferradou, qui « au lieu de donner cours de français » a consacré les trois premiers mois de cours à l'étude de la Bible, choquant « même les plus croyants par son discours », « limite créationniste ». À l'époque, Juliette et sa bande de copines sont les seules à hausser le ton. Ancienne élève de l'ensemble scolaire Edmond Michelet à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), Rose a de son côté été particulièrement marquée par son professeur de SVT de seconde, « qui faisait la promotion de l'abstinence. Pour lui, la seule solution, c'était de se préserver. L'avortement, c'était

profane », raconte la jeune femme. « Il y avait beaucoup de tabous. Ça été très dur pour moi, étant queer. J'ai beaucoup intériorisé », dit Rose, qui n'a pu faire son coming out « qu'une fois arrivée à la fac publique ».

[Lire la suite](#)

ENSEIGNEMENT À LA LAÏCITÉ



École privée : la «sensibilisation» des profs à la laïcité par l'évêque ultra-réac de Toulon annulée

Dans un courrier, le diocèse du Var considère «plus raisonnable d'annuler» cet événement au cours duquel Dominique Rey devait prendre la parole, comme l'avait révélé «Libération» cette semaine.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien,
Libération, le 3 février 2024

Sommaire

1. « Vision chrétienne de la laïcité »,

"Si nous regrettons vivement de devoir renoncer à ce grand moment qui offrait des pistes sur la façon dont l'Enseignement catholique pouvait porter la laïcité et la promouvoir dans le cadre de sa mission contribuant au service public d'éducation, cette décision d'annulation nous a paru malgré tout la plus adaptée pour garantir la sérénité nécessaire à nos communautés éducatives dans l'exercice de leur mission», écrit le directeur diocésain.

Ce «grand moment» posait des questions en escalier. D'abord en raison de la personnalité de l'évêque, Dominique Rey, 71 ans, idole des milieux tradi, adepte des messes en latin et très proche de l'extrême droite. Il avait par exemple embauché comme directeur de cabinet Yves-Marie Sévillia, ancien assistant parlementaire au Sénat de David Rachline, le maire Rassemblement national de Fréjus. Le 13 mars prochain, il était donc prévu qu'il parle aux enseignants de «la vision chrétienne de la laïcité». Une intervention «non pas tant comme évêque de Fréjus-Toulon que comme auteur d'un ouvrage, le Temps des laïcs», défendait Xavier Pion il y a quelques jours."

2. Pas de garanties sur les formateurs à la laïcité.

"Alexis Guittou, de la Fep-CFDT, dénonce depuis des mois l'incongruité de former des agents publics sur la question sensible de la laïcité par des religieux. Y compris dans le cadre de formations officielles, financées sur fonds publics. Le responsable syndical s'est en effet rendu compte que plusieurs personnes inscrites pour devenir formatrices à la laïcité et aux valeurs de la République occupaient des fonctions dans l'Église."

[Lire la suite](#)



Qui est l'évêque Dominique Rey, ex-aumônier à Stanislas, ultra-réac et chargé de former des professeurs « laïcité » ?

DEI GRATIA | L'évêque ultra-conservateur du diocèse du Var de Fréjus-Toulon, proche de l'extrême droite et mis sous tutelle par le Vatican, donnera le 13 mars un discours pour « sensibiliser » les profs à la laïcité lors d'une journée de « rencontres ».

Sommaire

1. De fils d'ouvrier stéphanois aux beaux quartiers de Paris,
2. Un évêque sur la Côte d'Azur en liens avec d'étonnantes communautés,
3. Ordination clandestine et tutelle du Vatican,
4. Proximité avec l'extrême droite identitaire.

[Lire la suite](#)

Var : un évêque placé sous tutelle par le pape François va former des enseignants à la laïcité

Dominique Rey, évêque connu pour son conservatisme et pour être un soutien de Marion Maréchal, va « sensibiliser » les profs des écoles catholiques à la laïcité.

Sommaire

1. Un évêque ultra-conservateur mis sous tutelle par le pape,
2. Un événement financé sans aucune subvention, selon le diocèse.

[Lire la suite](#)

L'évêque du Var Dominique Rey va "sensibiliser" les enseignants des écoles catholiques sur la laïcité : "Des personnes se sont un peu affolées"

Les professeurs des établissements privés sous contrat du Var sont invités à un rassemblement à Toulon organisé par la direction diocésaine sur le thème de la laïcité. Le rectorat va demander des précisions. L'évêque du Var Dominique Rey a répondu à France 3 Côte d'Azur.

Sommaire

1. Le rectorat va demander des précisions,
2. "Personne n'impose rien" selon l'évêque,
3. Les enseignants doivent être formés,
4. Une tutelle imposée par le Vatican.

[Lire la suite](#)



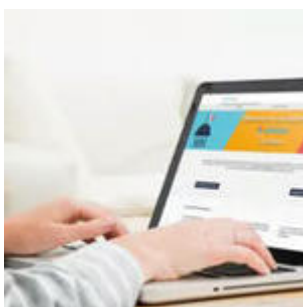
Comment fonctionne l'enseignement privé sous contrat ? Comprendre en trois minutes

L'enseignement privé est de nouveau sous les projecteurs depuis qu'a éclaté l'affaire Oudéa-Castéra. Comment fonctionne vraiment ce système parallèle à l'école publique ? Pourquoi existe-t-il et qui le finance ?

[Voir la vidéo](#)



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Laïcité au sein des établissements de l'enseignement supérieur

Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de l'application du principe constitutionnel de laïcité au sein des établissements de l'enseignement supérieur

Article unique.

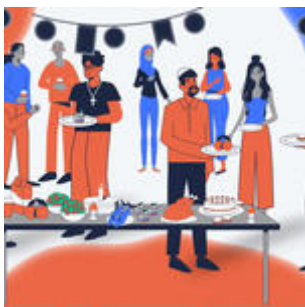
En application de l'article 51-2 de la Constitution, de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et de l'article 8 ter du Règlement du Sénat, il est créé une commission d'enquête, composée de vingt et un membres. Elle est chargée d'identifier toutes les formes que peuvent prendre les atteintes au principe de laïcité au sein des établissements de l'enseignement supérieur et de proposer des solutions afin d'y faire respecter ce principe fondamental de notre République.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
[Cliquez sur : PROPOSITION DE RÉOLUTION](#)

[Lire la suite](#)



FAIT RELIGIEUX



Comment gérer le fait religieux en entreprise privée en luttant contre les discriminations en lien avec la religion et en favorisant l'égalité et la diversité ?

Dans son baromètre du fait religieux en entreprise (2022-2023), l'Institut Montaigne a montré que deux tiers des cadres et managers interrogé.e.s rencontraient au moins occasionnellement le fait religieux dans leur espace professionnel. 35% des personnes interrogées ont repéré des situations de discriminations en lien avec la religion. Ces discriminations religieuses peuvent avoir lieu dans le cadre d'interactions professionnelles ou de moments de socialisation (fêter le départ ou l'anniversaire d'un collègue, assister à une réunion ou un séminaire) ou peuvent prendre la forme de réflexions verbales (sarcasmes, remarques). Par ailleurs, les discriminations peuvent aussi avoir lieu dans le cadre de processus d'embauche : dans ce cas, les personnes musulmanes (hommes et femmes) sont particulièrement ciblées.

Sommaire

1. Chiffres-clés du Baromètre du fait religieux en entreprise 2022-23 – Institut Montaigne,
2. Se renseigner sur le cadre légal concernant le fait religieux,
3. Ne pas confondre politique de neutralité et interdiction généralisée des signes religieux,
4. Mettre en place un environnement inclusif (congés, repas),
5. Former ses équipes au fait religieux et à la laïcité en les encourageant à adopter de bonnes pratiques,
6. Mettre en place une salle de réflexion ou de détente permettant un usage multiple aux salarié.e.s.

[Lire la suite](#)



GUERRE SCOLAIRE



École publique, école privée : la lutte des classes

La guerre scolaire a déjà eu lieu. Mais elle a été remportée, haut la main, par l'école privée, qui peut sélectionner et attirer les meilleurs élèves tout en bénéficiant de 12 milliards d'euros d'argent public pour baisser ses frais de scolarité et concurrencer l'école publique laïque. Il arrive même que des établissements sous contrat, principalement catholiques et parfois musulmans, profitent de la liberté accordée pour affirmer un « caractère propre » intégriste. Au risque de faire pousser une génération intolérante et antilaïque grâce à l'argent de la République.

» *Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :*

**Article issu de l'hebdomadaire,
Franc-tireur, le 31 janvier 2024**

(...)

À Stanislas, par exemple, il suffit de déboursier 2 269 euros pour l'année. Amélie Oudéa-Castéra, qui a gagné jusqu'à 1,4 million d'euros par an comme directrice exécutive chez Carrefour, devrait pouvoir contribuer davantage. Pourquoi le ferait-elle,

puisque l'État paie à sa place ? Les enseignants de Stan sont rémunérés par l'Éducation nationale. Mais l'école touche en prime 1 373 905 euros de la Ville de Paris, et 917 000 euros de l'Île-de-France. La Région y a même ajouté une seconde subvention, tout à fait facultative et dépassant le plafond habituel : 487 000 euros, pour remettre en état deux ascenseurs et une centrale d'air. Malgré la polémique, Valérie Pécresse refuse de suspendre le moindre versement. Seule la maire de Paris l'a annoncé. Quant au ministère de l'Éducation nationale, c'est la tétanie depuis que l'enquête administrative a fuité dans la presse. Mais une enquête du parquet est en cours contre un intervenant, grâce à un signalement de l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Oubliez l'école privée d'antan, qui remplissait son office sans prosélytisme outrancier. Elle a bien changé. Il suffit de lire le rapport accablant ou notre encadré sur Stanislas, la plus courue d'entre toutes, pour s'en convaincre. Si le niveau reste excellent, le « caractère propre » s'est bien affirmé : règlement traquant la tenue des filles, catéchisme obligatoire prônant l'abstinence, la lutte contre l'avortement ou les thérapies de conversion pour les homosexuels, intervenants issus de La Manif pour tous, conseillers spirituels et aumôniers mis en cause pour des attouchements sexuels... La dérive intégriste est patente et Stanislas, loin d'être le seul exemple.

Sommaire

1. DURCISSEMENT RELIGIEUX,

"On observe un vrai raidissement parmi les établissements privés subventionnés par la République, à 96 % catholiques : 7 000 établissements sur 7 500 (dont 10 écoles musulmanes et 134 écoles juives). Il n'est pas rare qu'y soit diffusé Le Cri silencieux, un film de propagande anti-IVG, ni d'y enseigner la discrimination.

(...)

Ne parlons pas de la façon dont certains établissements traitent, ou plutôt masquent, les affaires de harcèlement ou d'attouchements. À croire que l'école catholique fait comme l'Église du siècle dernier : au lieu de signaler les accusés à la justice, elle préfère les faire tourner d'un établissement à l'autre.

(...)

Comment s'en étonner si les classes populaires se tournent vers des établissements confessionnels musulmans rétrogrades, comme le lycée Averroès, et les élites vers des écoles catholiques anti-égalité et anti-laïcité ? Nous ne sommes pas encore au niveau de l'Espagne, où la crème de la crème conservatrice met ses enfants dans des établissements tenus par l'Opus Dei ou la Légion du Christ (fondée par un pédophile), mais on en prend le chemin. À rebours de la sécularisation et de nos ancêtres laïques, qui se sont battus en 1903 et 1904 pour fermer des milliers d'écoles tenues par des jésuites et des congrégationnistes incitant les élèves à la haine de la République. C'est ce qui a permis de changer le rapport de force, et la séparation votée juste après. Traîné dans la boue par les réseaux cléricaux depuis, le président du Conseil de l'époque, Émile Combes, le paie de sa réputation pour l'éternité."

2. LA LOI DEBRÉ EST MORTE ET ENTERRÉE,

(...)

"Si l'État tolère leur « caractère propre », l'enseignement reste « soumis au contrôle de l'État » et se doit d'être « donné dans le

respect total de la liberté de conscience » des élèves. Un équilibre qui a volé en éclats, d'après Eddy Khaldi, militant laïque et coauteur d'un livre saisissant, *Main basse sur l'école publique**. À l'entendre, « la loi Debré n'existe plus. Elle a été détricotée, protocole après protocole, au profit de l'école privée, qui a désormais toute liberté ».

Selon lui, le ver était dans le fruit dès la loi Debré, mais il a grandi grâce à une série de concessions. La loi Guémeur de 1977 donne aux maîtres du privé les mêmes avantages sociaux qu'à ceux du public. Les accords Lang-Cloupet de 1992 prennent en charge le forfait d'externat et la formation des maîtres. La loi Carle de 2009 oblige, elle, les communes à « garantir la parité de financement entre les écoles primaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence ». Enfin, ultime détricotage : le plan « Espoir Banlieues », par lequel Nicolas Sarkozy a choisi de mener la reconquête républicaine en misant sur l'école privée, renforçant ses moyens et en lui donnant toute liberté, au lieu de fortifier l'école publique.

(...)

Ainsi, tandis que la gauche au pouvoir renonçait au rêve d'un grand service public de l'éducation, la droite au pouvoir en profita pour faire dériver l'argent public vers l'école privée... qui récupère les meilleurs élèves et toujours plus de moyens pour « exceller ». Pour Eddy Khaldi, c'est bien simple, « la loi Debré n'est plus qu'un cadre formel donnant essentiellement accès à des fonds publics à guichets ouverts »."

3. UNE MENACE POUR LA MIXITÉ SOCIALE,

"Si l'école privée a toujours plus d'argent, elle n'a jamais aussi peu rempli ses devoirs. Notamment en matière de mixité sociale. Les indices de position sociale (IPS) de chaque établissement sont clairs. La part d'élèves très favorisés n'a cessé de grimper au sein de l'enseignement privé : 34,9 % en 2011 contre 40,2 % dix ans plus tard. À l'inverse, la part d'élèves défavorisés inscrits dans le privé a baissé, passant de 19,9 % à 15,8 %, contre 37,2 % dans le public. La mission de l'école publique est déjà assez lourde, comment s'en sortir si l'effort n'est pas mieux réparti ? C'est un dossier où l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a tenté de faire bouger les lignes, sans succès. Le protocole d'accord relatif à la mixité sociale et scolaire, signé le 17 mai 2023 entre son ministère et le secrétariat général de l'enseignement catholique, s'est soldé par des déclarations d'intention, sans aucune contrainte ni sanction financière."

4. REFAIRE DE L'ÉCOLE UNE PRIORITÉ.

"L'actuel président estime qu'« il n'y a pas de conflit entre les deux écoles ». La gauche de gouvernement semble tétanisée depuis l'échec du grand service public d'éducation. Les Insoumis et la gauche Mediapart se montrent toujours prêts à monter au créneau contre l'école catholique, mais tirent à vue et crient à l'« islamophobie » dès qu'un préfet remet en cause le financement d'un lycée privé intégriste musulman, comme Averroès. La droite, enfin, a depuis longtemps choisi le camp de l'école privée confessionnelle. Vivant de débats sur la difficulté à intégrer, tout en bloquant la solution : sauver l'école publique, mixte et laïque."

5. POUR FRANC-TIREUR, UNE ANCIENNE ÉLÈVE NOUS RACONTE LE SEXISME ORDINAIRE VÉCU LORS DE SA SCOLARITÉ À STANISLAS.

"J'aurais préféré être un garçon. Après quatre ans de collège à

Stan, c'est la seule certitude que j'ai eue, accompagnée du sentiment d'être une ratée, indigne du niveau académique de cet établissement. Car être une fille à Stan, c'est jouer dans une cour minuscule, où les règles sont dictées par un sexisme constant."

[Lire la suite](#)



IMAM DÉTACHÉ



« Se passer des imams formés à l'étranger suppose d'être capable de répondre aux attentes des musulmans de France, ce qui est loin d'être le cas »

Le politiste et islamologue Franck Frégosi liste, dans une tribune au « Monde », les limites de la fin du recours aux imams payés et formés hors de l'Hexagone. Ce « n'est qu'une réponse partielle à un défi bien plus vaste », met-il en garde.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien,
Le Monde, le 26 janvier 2024

(...)

"Les autorités françaises ont longtemps privilégié les tenants de l'islam policé des chancelleries étrangères, réputé plus fiable politiquement parce que contrôlé par des régimes autoritaires partenaires des gouvernements français successifs. Mais, depuis des décennies, certains imams et de nombreux musulmans parmi les jeunes générations appelaient de leurs vœux cet impératif de gallicanisation. Cette intention, louable, ne doit cependant pas faire illusion. Abondamment relayée par la presse, cette décision concerne tout au plus trois cents fonctionnaires étrangers, en majorité turcs, algériens et marocains, soit environ 10 % des imams officiant en France au quotidien, selon diverses estimations."

Sommaire

1. Connaissances profanes,

"Vouloir se passer de la contribution des imams formés hors de l'Hexagone suppose d'être en capacité de répondre, de France, aux attentes religieuses des fidèles musulmans, ce qui est encore loin d'être le cas. Depuis le discours de Mulhouse, des institutions comme la Grande Mosquée de Paris se sont empressées de tisser des partenariats avec d'autres fédérations, ouvrant diverses antennes de l'institut parisien Al-Ghazali (à Marseille, à Istres, aux Mureaux...), afin de former un personnel religieux qui fait toujours défaut à l'islam de France.

(...)

Encore faudrait-il s'assurer que ces formations religieuses font appel à des personnalités à la fois détentrices d'un savoir religieux avéré et de connaissances plus profanes, tels que les savoirs pratiques en lien avec les transformations qui affectent la société. Si l'on se prive d'un imam formé à l'étranger, ce n'est pas

pour y substituer un imam formé sur place mais étranger aux réalités françaises contemporaines."

2. La question du coût.

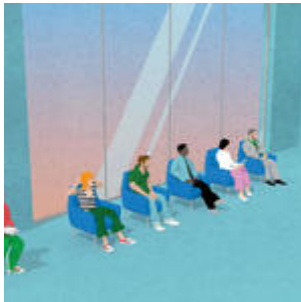
"Depuis plus de dix ans, il existe des formations dûment reconnues, dites « civiles et civiques », dispensées par des universités françaises qui délivrent des enseignements aussi bien en droit de la laïcité et en droit des cultes qu'en histoire des rapports Etat-religions, ou en sciences sociales du religieux et de la sécularisation. Nombre d'imams indépendants les fréquentent et y côtoient leurs homologues des autres cultes (catholique, protestant, juif, etc.) ainsi que des personnes concernées par la pluralité religieuse en régime de laïcité. Il suffirait donc peut-être d'inviter tous les autres à les suivre sans réserve.

Reste cependant une ultime question, encore non tranchée à ce jour : ne plus vouloir que des imams soient financés par des Etats étrangers mais par des associations de droit français suppose que celles-ci soient en mesure d'assurer ce coût financier. Or, aujourd'hui, seuls les imams détachés [qui perdront définitivement leur statut en avril] jouissent d'une bonne rémunération et souvent d'un logement affecté. Le statut de la plupart des autres reste précaire : ils sont rarement salariés et souvent assujettis au bon vouloir des présidents d'association."

[Lire la suite](#)



JEUNE DIPÔMÉE VOILÉE



La difficile insertion professionnelle des jeunes diplômées voilées : « Si tu es compétente, qu'est-ce que ça change de porter un foulard sur la tête ? »

Pour les jeunes diplômées voilées, l'intégration sur le marché du travail reste une gageure. Certaines se tournent vers l'autoentrepreneuriat, des entreprises plus accueillantes, ou même partent travailler à l'étranger.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :
Article issu du quotidien,
Le Monde, le 23 janvier 2024

Sommaire

1. Non-dits,

"Dans les faits, pourtant, les études réalisées sur le sujet montrent que le port du voile est bien un facteur de discrimination, notamment au moment de l'entrée sur le marché du travail. Selon l'enquête « Trajectoires et Origines 2 » menée par l'Insee et l'INED (2019-2020), 26 % des femmes musulmanes voilées, en couple avec enfants (âgées de 18 à 60 ans), sont en activité, c'est-à-dire en emploi ou au chômage, contre 48 % des non voilées."

2. Sentiment d'incompréhension,

"Un sentiment d'incompréhension largement partagé par les premières concernées. « A partir du moment où tu es compétente, qu'est-ce que ça change d'avoir un foulard sur la tête ? » , interroge Amina, 24 ans, étudiante libanaise arrivée en France en septembre 2020 pour passer un double diplôme à l'Ecole centrale de Lille et à l'Institut français du pétrole. Evoluant dans un secteur scientifique – réputé plus ouvert à la diversité –, sur des postes sans relation avec la clientèle, cette ingénieure en génie des procédés n'a pas rencontré trop de difficultés pour travailler en France malgré son voile – moins qu'au Liban, en tout cas, assure-t-elle. Elle a tout de même décidé de militer au sein de l'association française Lallab, qui défend les droits des femmes musulmanes. « Pour moi, défendre les femmes qui portent le voile relève plus du féminisme que de la religion » , souligne la jeune Libanaise."

3. Une partie de leur identité,

"Pour ces jeunes femmes diplômées, la décision de porter le voile est le résultat d'un long cheminement. Elles ont le sentiment qu'il est une partie de leur identité, qu'elles ont la liberté d'affirmer maintenant qu'elles sont adultes. Mais elles ont conscience d'ajouter un handicap religieux au fait d'être une femme, qui plus est, appartenant à une minorité visible. Une partie d'entre elles a d'ailleurs dû aller à l'encontre de leurs parents, notamment de leur mère, pour porter le voile."

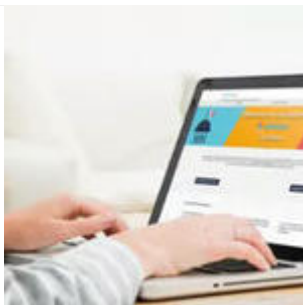
4. Le choix de l'étranger.

"Parmi les plus diplômées, certaines partent à l'étranger. Olivier Esteves, professeur à l'université de Lille et spécialiste de la culture et de la politique des pays du monde anglophone, est l'un des auteurs du livre *La France, tu l'aimes mais tu la quittes* (à paraître aux éditions du Seuil en avril), une enquête à la rencontre de Français musulmans qui se sont expatriés, considérant qu'ils ne pouvaient pas mener une vie normale en France. Parmi les pays de destination : des pays musulmans, mais aussi le Canada ou le Royaume-Uni, qui ont en commun d'offrir « une banalité de l'islam visible » . « Parmi les 1 070 personnes que nous avons interrogées, 54 % ont au moins un bac + 5, 439 sont des femmes dont 55 % portent toujours un signe religieux dans l'espace public » , détaille-t-il."

[Lire la suite](#)



JOURNÉE NATIONALE DE LA LAÏCITÉ



Journée nationale de la laïcité

Proposition de loi visant à instituer une journée nationale de la laïcité

Article unique.

Il est institué une journée nationale de la laïcité.

Cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée le 9 décembre, date anniversaire de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Chaque année, à cette date, des cérémonies officielles sont organisées aux niveaux national et local, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. Dans le cadre de cette journée, les établissements scolaires organisent des actions éducatives.



Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Cliquez sur : **Journée nationale de la laïcité**

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ AU CANADA



Commission scolaire English-Montréal: 1,3 M\$ pour contester la Loi sur la laïcité de l'État | JDQ

La Commission scolaire English-Montréal a dépensé, à ce jour, au moins 1,3 million \$ d'argent public pour contester la Loi sur la laïcité de l'État devant les tribunaux, une cause qu'elle se dit prête à porter jusqu'en Cour suprême.

Sommaire

1. Loi discriminatoire,
2. Réforme de la loi 101,
3. Québec recule.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ AU SÉNÉGAL



Réflexions et prise de position sur la laïcité de l'État : mon point sur le débat soulevé par deux professeurs, Mary Teuw Niane et Maurice Sodieck Dione

Après la sortie du professeur Mary Teuw Niane sur la laïcité de l'État, Monsieur Maurice Sodieck Dione, vous avez tenté de répondre à Mary Teuw Niane avec conviction mais avec beaucoup de méconnaissance sur le projet de société que propose l'islam. En tant qu'observateur et citoyen sénégalais comme vous, permettez-moi de vous livrer mon opinion sur ce débat concernant la laïcité de l'État.

[Lire la suite](#)

LAÏCITÉ EN FRANCE



Quand France 5 traite de la « Belle Époque » en falsifiant l'histoire de la laïcité | Le Club

Ce documentaire, techniquement très bien fait, et dont le propos général peut apparaître fort séduisant (il met en question la colonisation, les discriminations de genre...), réussit l'exploit d'accumuler, sur la laïcité, un nombre impressionnant de contrevérités en une séquence de six minutes.

[Lire la suite](#)

LAÏCITÉ EN MAURITANIE



Mauritanie : la résistance des laïques

Même dans un pays comme la Mauritanie, il y a des gens qui se battent pour la laïcité. Et aussi, oui, des athées. Ils risquent leur vie, sont persécutés, obligés de se cacher...mais ils existent. On en a rencontré, et ils donnent une formidable leçon de courage à ceux qui courbent l'échine devant les barbus.

Sommaire

1. Laïcité, démocratie : même combat,
2. Le ban social.

[Lire la suite](#)

LAÏCITÉ ET TOLÉRANCE

Fondation
Res Publica

Laïcité et tolérance : en finir avec une équivoque

Accueil » Laïcité et tolérance : en finir avec une équivoque

Note de Alain Billecoq, philosophe, ancien inspecteur de philosophie et professeur agrégé en classes terminales et préparatoires, auteur de nombreux ouvrages sur Spinoza.

Sommaire

1. « Tolérer le port d'un foulard ne veut pas dire l'approuver »,
2. « La dimension émancipatrice de la laïcité qui consiste à imposer la lumière n'est pas ce que je défends. »,
3. « Je défends la notion de tolérance qui ne relève pas exclusivement de la tradition philosophico-politique anglo-saxonne. ».

[Lire la suite](#)



LECTURE



Stéphanie Roza, Le marxisme est un humanisme. Jean-Paul Sartre et Georg Lukács, deux philosophies pour l'humanité (1923-1975)

À partir des années 1930, la découverte des textes de jeunesse de Marx (les Manuscrits de 1844 et L'Idéologie allemande) amorce une réflexion sur la place de l'humanisme dans le marxisme, qui culmine vingt ans plus tard avec Jean-Paul Sartre et Georg Lukács qui, chacun à sa manière, tentent alors de réintroduire la subjectivité individuelle et son irréductible liberté dans une conception matérialiste et révolutionnaire de l'histoire. Il s'agit de régénérer un projet d'émancipation individuelle et collective après la terrible période de glaciation stalinienne. Mais quelle est la marge de manœuvre des humains face aux forces sociales qu'ils engendrent par leur activité ? Comment concilier révolution et démocratie ?

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ DE CONSCIENCE



« Signaler un cas de maltraitance sur un enfant résulte de la liberté de conscience des médecins, pas de leur obligation »

Dans une tribune au « Monde », un collectif, porté par l'avocat Clément Bossis, rappelle que la cause – inattaquable – de la protection de l'enfance ne doit pas sacrifier le secret médical et la préservation de nos intimités, socle du respect du droit à une vie privée et familiale.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien,
Le Monde, le 23 janvier 2024

La protection du secret médical est notamment consacrée à l'article 434-3 du code pénal. Celui-ci prévoit une obligation générale pour quiconque de dénoncer les violences infligées à un mineur, mais exclut de son champ d'application les personnes astreintes au secret professionnel. Les médecins ne peuvent donc faire l'objet de poursuites pénales ni disciplinaires au seul motif qu'ils n'auraient pas signalé un cas de maltraitance sur un enfant, ce choix résultant de leur liberté de conscience. Mais ils font pourtant l'objet d'injonctions à dénoncer les comportements suspects... sous peine de poursuites judiciaires (...)

Aussi nombreuses que soient les jeunes victimes de violences physiques ou sexuelles en France, la nécessaire protection des uns oblige-t-elle à sacrifier pour tous le secret médical et la préservation de nos intimités, socle du respect du droit à une vie privée et familiale ? La discussion, salubre, ne doit pas faire oublier que le reniement de nos libertés – ici pour la cause inattaquable de la protection de l'enfance – dessert toujours chacun d'entre nous. Y compris les adultes que ces enfants deviendront.

Que personne ne s'y trompe, il ne s'agit pas de protéger les agresseurs d'enfants, mais de s'assurer qu'une obligation de signalement, tout en accentuant le contrôle de nos vies privées, ne soulage pas davantage la bonne conscience des adultes que les maux des enfants.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE



Quelle liberté pédagogique ont les établissements privés catholiques ?

La polémique qui vise le lycée Stanislas, à Paris, interroge sur les marges de manœuvre des écoles privées sous contrat.

Enseignement religieux obligatoire, propos sur l'avortement, cours en non-mixité... Dans un rapport révélé par Mediapart ce mardi 16

janvier, l'Inspection générale de l'Éducation nationale pointe du doigt plusieurs «dérives» au sein du prestigieux collège Stanislas.

Un constat qui interroge la liberté d'enseignement accordée aux établissements privés sous contrat. Jusqu'où leur marge de manœuvre peut-elle s'étendre ?

[Lire la suite](#)

POLÉMIQUE



Polémiques autour d'Amélie Oudéa-Castéra : comment les débuts de la ministre de l'Éducation créent le trouble au sein même de la majorité

Les propos de la nouvelle ministre de l'Éducation nationale sur l'absentéisme des enseignants du public ont fragilisé sa position dans le gouvernement. Plusieurs cadres de la majorité s'interrogent sur sa capacité à poursuivre sa mission à la tête d'un grand ministère rassemblant l'Éducation nationale, la Jeunesse, les Sports et les JO.

[Lire la suite](#)

PORT DE L'UNIFORME



Un uniforme scolaire réservé aux pauvres ? Le maire de Nevers répond aux critiques d'Olivier Faure | operanewsapp

Le Premier secrétaire du Parti socialiste a pointé lors de ses vœux à la presse, lundi, la ville de Nevers, qui va expérimenter l'uniforme uniquement dans les écoles des quartiers prioritaires. Le maire Denis Thuriot lui répond dans Paris Match et explique la démarche.

Sommaire

1. Lors de ses vœux à la presse, Olivier Faure a mentionné Nevers où il a appris, lors d'une visite, que seuls les élèves des quartiers prioritaires expérimenteraient l'uniforme. « Les enfants des riches en Nike, les pauvres en blouse » a-t-il commenté ironiquement auprès de Paris Match. Que lui répondez-vous ? Denis Thuriot (Renaissance),
2. Sur le fond, comment cette décision a été prise ?
3. Justement, en parlant de cohésion, pourquoi réserver cela à des enfants des quartiers prioritaires ?
4. Une tenue unique pour environ 60 euros par enfant, « mais les

parents ne paieront rien ».
La mesure est globalement bien perçue sur le fond, mais certains parents concernés regrettent que seuls ces quartiers-là soient visés...

5. Les autres écoles n'étaient pas volontaires ?

6. Vous qui cherchez à attirer des habitants, vous n'avez pas peur d'un bouche à oreille négatif sur l'air du « Nevers ne fait enfiler l'uniforme qu'aux enfants pauvres » ?

[Lire la suite](#)



PRINCIPE DE LAÏCITÉ



Guerre Israël-Hamas : que dit la loi sur l'affichage du drapeau israélien sur les mairies en France ?

À Nice, un recours a été déposé par une association qui souhaite faire enlever le drapeau d'Israël du fronton de la mairie. Christian Estrosi, lui, refuse. Mais que dit la loi ?

Sommaire

1. L' élu peut prendre des initiatives locales,
2. Le principe de neutralité des services publics,
3. L'ordre des drapeaux,
4. Le drapeau européen bientôt obligatoire ?

[Lire la suite](#)



SAMUEL PATY



« Ça ne sera pas suffisant » : la sœur de Samuel Paty réclame un « soutien sans faille » aux enseignants menacés | operanewsapp

Mickaëlle Paty, sœur du professeur assassiné en octobre 2020, a demandé plus d'efforts pour aider les enseignants faisant face à des menaces.

[Lire la suite](#)



SONDAGE



Sondage | Dans la tête des musulmans de France | operanewsapp

ISLAM | Un sondage réalisé par l'Ifop pour le JDD, révèle une fracture générationnelle transversale.

Interrogés sur la loi Immigration, 42 % des musulmans qui vivent en France souhaitent que la France accueille moins d'immigrés dans les années à venir. À l'inverse, ils ne sont que 18 % à vouloir en accueillir plus. C'est le résultat d'un sondage Ifop auprès des musulmans qui résident en France, qu'ils soient de nationalité française ou non. L'étude révèle également que 84 % des sondés jugent que les mots « droits des femmes » sont positifs, 79 % pour le mot « République » et 75 % pour « France ». À l'inverse, on constate malgré tout une population qui estime à 66 % qu'il existe en France une politique systématique de discrimination contre les musulmans, en particulier par le biais de la laïcité (64 %).

[Lire la suite](#)

VOEUX INTERRELIGIEUX



Vœux interreligieux à Reims - reportage sur France 3 Champagne Ardenne 23 janvier 2024

Un reportage sur France 3 Champagne Ardenne :

les vœux interreligieux ont eu lieu ce mardi 23 janvier 2024, en mairie de Reims, présence de M. Driss Jamil, président de la Grande Mosquée de Reims, de M. le rabbin Ygal Amar, de M. le Pasteur Pascal Geoffroy, de Madame Valérie Maison, vice-présidente de la Synagogue, et de Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, de M. Benoit Lemaire, sous préfet de Reims, de M. Philippe Wattier, adjoint au Maire de Reims en charge de la politique de la ville, de l'insertion et de la cohésion Territoriale et de la Promotion de la Laïcité.

Vous trouverez sur le site du diocèse de Reims le discours qui a été lu par les invitants.

[Voir la vidéo](#)

WOKISME



À Marseille, une conférence contre le wokisme rencontre une vive opposition

La tenue de cette conférence, organisée ce jeudi soir par le Syndicat de la famille et sa présidente Ludovine de La Rochère, a suscité l'indignation de la majorité municipale et de la gauche locale. Ses opposants promettent un «comité d'accueil festif» à ses participants.

«Je ne céderai pas face à cette pression inacceptable», répond Ludovine de La Rochère quand on l'interroge sur la tenue de l'évènement prévu ce jeudi soir à Marseille. La présidente du Syndicat de la famille (anciennement La Manif pour tous), assure que la conférence, intitulée «Le wokisme : un danger pour la famille», se tiendra bien à Marseille malgré la levée de boucliers politique locale.

[Lire la suite](#)



Chloé Morin : « Le wokisme est un héritier du trotskisme »

EXTRAITS EXCLUSIFS | Dans son dernier ouvrage, Quand il aura vingt ans (Fayard), la politologue montre, sondage à l'appui, que la pensée woke, loin d'être marginale, est en train de gagner du terrain en France. Grâce, notamment, à la complaisance d'une partie de la gauche.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article issu du quotidien,
Le Figaro, le 1er février 2024

Sommaire

1. Un phénomène de société,

"Plus d'un tiers des personnes interrogées (35 %) apportent un soutien assez fréquent aux idées wokes, ce qui change la donne. Nous sortons de la marginalité.

(...)

Plus problématique encore à mes yeux, 29 % estiment qu'il faut censurer des œuvres littéraires ou cinématographiques lorsqu'elles contiennent des termes racistes ou sexistes. Comment mieux dire la perte de repères et l'abandon de valeurs cardinales de notre société, dont font partie la liberté de création et d'expression (dans les limites qui sont celles déterminées par le droit, à savoir notamment l'incitation à la haine) ? Au nom de l'idée qu'il ne faudrait offenser personne, nous pourrions donc basculer dans une ère où la censure apparaît non seulement acceptable, mais vertueuse !"

2. La gauche renie ses valeurs,

"Comparer le mouvement woke au fondamentalisme islamiste ? Quelle aberration, quelle insulte diront certains... Que le lecteur se rassure: il n'y a certes pas de comparaison qui vaille. Pas plus que de gradation possible lorsqu'on parle de ce qui relève de l'inacceptable. Repousser deux courants de pensée, les considérer comme profondément antidémocratiques et opposés à nos valeurs les plus fondamentales, ce n'est ni les confondre ni les assimiler l'un à l'autre. Mais sur le principe, la démarche est identique. Elle vise à l'anéantissement de nos valeurs.

Remarquons au passage que la seule minorité que les wokes ne défendent pas ardemment, ce sont les juifs. Vieux restes

d'antisémitisme dans l'extrême gauche qui fournit aujourd'hui les gros bataillons du wokisme ? Les juifs, entend-on trop souvent, sont du côté du pouvoir et de l'argent. Les vrais opprimés sont les Palestiniens et par extension les musulmans du monde, victimes de l'oppression, de la colonisation occidentale et d'un racisme persistant."

3. La régression dénoncée par Marine Le Pen,

"La gauche n'a aucun mal à critiquer le patriarcat blanc, mais ne dénonce jamais un patriarcat encore plus pesant pour les femmes concernées, le patriarcat musulman. Par peur que l'on prenne ses critiques pour du racisme à l'égard des musulmans, cette gauche en vient à prendre le voile pour un signe de liberté des femmes, là où elle aurait combattu chez des catholiques l'imposition de contraintes visant à maintenir les femmes en situation d'infériorité et de dépendance vis-à-vis des hommes."

4. Justice vs médias,

"La justice tardant à prendre le relais des accusations désordonnées, c'est trop souvent au tribunal médiatique que sont instruits les procès. L'opinion publique a tôt fait de juger, sur la base du fameux principe selon lequel « il n'y a pas de fumée sans feu », et de condamner. Et ce d'autant plus que les journalistes invoquent la liberté d'information au mépris du secret de l'instruction. Notons au passage que les médias britanniques ont su respecter l'anonymat des plaignants, alors qu'en France, nous aurions eu à connaître les moindres détails de leur vie intime..."

Les néo féministes nous opposeront qu'une carrière brisée est un dommage collatéral infiniment moins grave qu'une victime de viol condamnée au silence et à l'injustice. Ce sont néanmoins les mêmes qui, en d'autres circonstances, considèrent à juste titre et depuis toujours qu'il vaut mieux dix coupables en liberté qu'un innocent en prison (ou pire: condamné à mort)..."

5. Médias et wokes : qui manipule qui ?

"La logique identitaire que la gauche a constamment critiquée lorsqu'elle venait de l'extrême droite, considérant que c'est une logique du repli et d'exclusion de l'autre, est aujourd'hui utilisée par sa fraction woke au nom même de l'inclusion. Les individus sont assignés à des identités ou à des communautés d'appartenance sur la base desquelles ils se sentent discriminés. Femmes, Noirs, personnes transgenres, homosexuels, personnes en surpoids, musulmans, personnes atteintes de handicaps... Alors que la France ne reconnaît que des citoyens membres de la communauté nationale, les activistes wokes, inspirés du modèle communautariste anglo-saxon, souhaitent que chacun soit reconnu non pas en dépit, mais en raison même de ses spécificités. Cependant, en instaurant des rapports d'ayant droit vis-à-vis de l'État et de la communauté nationale sur la base de leur identité, chacun se trouve essentialisé, enfermé dans une identité figée, détruisant ce qui a fait la singularité de la nation française construite par l'État. Le chacun chez soi pourrait ainsi être au départ d'une destruction de la nation."

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP



Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.int)